

Région. Une OPA sur les 83 ports bretons

25 mars 2016- ALAIN LE BLOAS



Le Morbihan tiendrait coûte que coûte à garder ses ports de plaisance dans son giron (La Trinité-sur-Mer ci-contre).

Avant d'engager, hier soir, le débat budgétaire, le président Le Drian a développé l'intérêt qu'il y aurait pour la Région à obtenir la propriété des ports, aujourd'hui départementaux. Elle doit décider aujourd'hui de formaliser sa candidature au transfert de ces 83 ports dont les propriétaires n'ont pas forcément envie de se défaire. La décision appartiendra au préfet.

◆◆ L'enjeu est celui de l'ambition maritime de la Bretagne », insiste Jean-Yves Le Drian en soulignant que ce transfert est dans la logique des compétences régionales. Qu'il s'agisse des ports de pêche, de commerce, de trafic transmanche, de desserte des îles, de plaisance, de construction ou réparation navale, ou de production conchylicole, tous ont évidemment un lien direct avec le développement économique mais aussi l'aménagement du territoire, les transports, les fonds européens, la recherche et la gestion déjà acquise des principaux ports de commerce que sont Brest, Saint-Malo et Lorient. « Aujourd'hui les politiques et les équipements liés à la mer sont morcelés », poursuit le président en regrettant que cette segmentation ne soit pas propice à la mise en valeur, aux synergies et à la vision stratégique des différentes activités portuaires de la première région maritime de France.

Transfert au 1er janvier

Il va, ensuite, falloir engager les rounds de concertation avec les Départements, les intercommunalités concernées et l'État pour faire valoir les arguments de la Région qui se présente comme l'institution la mieux placée pour développer les complémentarités et assurer la modernisation des infrastructures. Ce ne sera sans doute pas simple. Si l'Ille-et-Vilaine paraît accepter la candidature régionale, les Côtes-d'Armor ne voudraient rien lâcher, le Morbihan est prêt à être candidat sur tous ses ports mais s'arc-boutera sur le maintien des grands ports de plaisance dans son giron, tandis que le Finistère pourrait confier les ports de sa côte nord à la Région mais n'entend pas laisser les ports de pêche cornouaillais. Le calendrier de la loi NOTRe a fixé au 31 mars la clôture des candidatures. Le préfet devra prendre sa décision avant le 30 novembre, et les transferts interviendront le 1er janvier. S'il n'y a qu'un seul candidat pour un port, il reviendra à la Région puisqu'elle est candidate sur tout. S'il y en a deux, le préfet arbitra.

83 ports en chiffres

Ports de commerce : 7,5 millions de tonnes de marchandises ; pêche : 305 MEUR de ventes en criée pour 95.000 tonnes débarquées ; plaisance : 12.000 places ; ferries transmanche et croisières : 1,4 million de passagers ; desserte des îles bretonnes : 2,8 millions de passagers ; industrie navale : 117 entreprises, 11.600 emplois.